

| Commission Technique et Sportive | | |
|---|---|---------------------------|
| DATE | | |
| 11 / 11 / 2020 | | |
| Membres de la Commission | | |
| <u>Prénom et Nom</u> | <u>Fonction dans le Club</u> | <u>Coordonnées</u> |
| Thibault CRASNIER | Entraîneur Et responsable de la commission | |
| Charlène DOUEZY | Entraîneur | |
| Guillaume PLOQUIN | Vice-Président | |
| Karine MAUSSION | Secrétaire | |
| | | |
| | | |

I. DEFINITION DE LA COMMISSION

La commission technique et sportive organise les actions des entraîneurs et responsables d'équipes dans le but d'atteindre les objectifs sportifs fixés par le club, en particulier d'amener les équipes du club au niveau de compétition adapté aux potentiels de chacun et aux ambitions du club

Elle réunit les entraîneurs et responsables d'équipes du club ainsi que toute personne pouvant apporter au projet de formation du club sur le plan sportif.

II. ROLE ET OBJECTIF DE LA COMMISSION

Le rôle de la commission technique et sportive est de :

- o Elaborer le planning des entraînements
- o Rechercher des coaches pour chaque équipe
- o Faire le planning des entraînements en fonction des créneaux et des disponibilités des salles
- o Constituer les équipes avec l'entraîneur et les coaches

- o Engager les équipes par niveau
- o Préparer les plannings de covoiturage
- o Organiser une réunion d'information en début d'année avec les parents des U9 / U11
- o Organiser trois réunions sur 10 mois avec l'entraîneur et les coaches
- o Initier les plannings sur l'application SportEasy
- o Former les coaches à l'application SportEasy
- o Faire le lien sportif entre les joueurs et le bureau du club
- o Gérer les conflits sportifs et comportementaux en lien avec les coaches et les entraîneurs
- o Planifier les rencontres sur la saison
- o Rédiger, en lien avec les commissions Communication et Technique et Sportive la charte du licencié dans le but d'instaurer un savoir vivre sportif au sein du club. Elle pourra le cas échéant prévoir des sanctions éventuelles
- o Gérer les modifications et adaptations des plannings de matchs ainsi que les demande de dérogations internes et externes (via le site de la fédération) – Voir à confier tout ou partie de cette tâche au responsable d'équipes